

Table des figures.

<i>Figure 1.1 : L'Océan Indien.</i>	50
<i>Figure 1.2 : Lettre de William Bohony à Desforges-Boucher, pour être admis à l'amnistie accordée aux forbans. 20 mars 1724. ADR. C° 637.</i>	85
<i>Figure 1.3 : La traite jusqu'au XVIII^e siècle.</i>	99
<i>Figure 1.4 : La traite française à la côte Est malgache, au XVIII^e siècle.</i>	100
<i>Figure 1.5 : Les cadeaux offerts à Adriana Baba en janvier 1733 (CAOM. Col. C/3/7/8).</i>	118
<i>Figure 1.6 : Vue de la Baie d'Antongil. D'après le Journal de navigation sur le Duc d'Anjou, 1736-38. AN., Marine 4 JJ 76.</i>	123
<i>Figure 1.7 : La rade de Foulpointe. D'après le Journal de navigation sur le Duc d'Anjou, 1736-38. AN., Marine 4 JJ 76, f° 36 r°.</i>	124
<i>Figure 1.8 : Vue de la côte de Manzary (Mananzary). D'après le Journal de navigation sur le Duc d'Anjou. 1736-38. AN., Marine 4 JJ 76, f° 35 r°.</i>	125
<i>Figure 1.9 : Vue de la côte de Matatan (Matatane). D'après le Journal de navigation sur le Duc d'Anjou, 1736-38. AN., Marine 4 JJ 76, f° 36 r°.</i>	126
<i>Figure 1.10 : Vue de la rade de Fort-Dauphin. D'après le Journal de navigation sur le Duc d'Anjou, 1736-38. AN., Marine 4 JJ 76, f° 11 v°.</i>	127
<i>Figure 1.11 : La traite à Madagascar au XVIII^e siècle et le partage des influences.</i>	145
<i>Figure 1.12 : L'intérieur : carte explicative.</i>	146
<i>Figure 2.1 : La côte orientale d'Afrique.</i>	175
<i>Figure 2.2 : Le Mozambique au nord du Zambèze : fleuves et comptoirs à la côte.</i>	176
<i>Figure 2.3 : Carte de la Baie de Mozambique (M. Belin. 1764).</i>	192
<i>Figure 2.4 : habits et aspect des marchands indiens et Banian de Cambay (Joannes à Doetechum, 1596).</i>	194
<i>Figure 2.5 : La côte occidentale d'Afrique</i>	242
<i>Figure 2.6 : Les principaux comptoirs de la concession du Sénégal aux XVII^e et XVIII^e siècles.</i>	271
<i>Figure 2.7 : Le Fort Saint-Louis et les environs, par Lacourbe, 1694 (Colonies. Fortifications. Sénégal I).</i>	272
<i>Figure 2.8 : Plan du fort de Saint-Louis, par Chambonneau, 1694. La captiverie est au n° 21. (Colonies. Fortifications. Sénégal I).</i>	273
<i>Figure 2.9 : Plan du fort Saint-Louis.</i>	274
<i>Figure 2.10 : Plan de l'Isle de Gorée.</i>	275
<i>Figure 2.11 : Vue de l'île de Gorée d'après le Journal de navigation sur le Duc d'Anjou, 1736-38. AN. 4 JJ 76.</i>	276
<i>Figure 2.12 : Le Golfe de Guinée par le sieur d'Anville, juillet 1729 (Snelgrave. Nouvelle relation..., p. 25).</i>	277
<i>Figure 2.13 : Palais du roi et Comptoirs des Européens à Xavier (J.-Bpte Labat, Voyage du Chevalier des Marchais..., t. 2, p. 34).</i>	282
<i>Figure 2.14 : Comptoirs des européens à Xavier (J. Bpte. Labat, Voyage du chevalier des Marchais..., t. 2, entre p. 48, 49).</i>	283
<i>Figure 3.1 : Les côtes de l'Inde.</i>	327
<i>Figure 3.2 : le marché de Goa. Vue du marché aux esclaves (Linschoten, 1638).</i>	329
<i>Figure 3.3 : Litière ou palanquin où l'on transporte les dames et demoiselles portugaises.</i>	330

Figure 3.4 : Un riche propriétaire portugais. L'escorte est formée de boys en livrée dont un porte un parasol et d'esclaves (escravos) en armes (Voyage de Van Linschoten, 1638).	331
Figure 3.5 : Vente par ordre de Dumas d'esclaves indiens, venus à Bourbon, en octobre 1732, par Le Royal-Philippe et par l'Argonaute (ADR. C° 1529).	348
Figure 3.6 : Etat de la vente des noirs et des négresses venus dans la frégate la Vierge, venant de Pondichéry, faite le 18 mai 1710 (ADR. C° 2792, f° 9 r°).	349
Figure 4.1 : Gratification accordée aux capitaines, lieutenants et chirurgien pour la traite des noirs. 20 septembre 1724 (ADR. C° 1310).	372
Figure 4.2 : Certificat délivré au nommé Pierre Lepée, matelot à bord du Comte d'Artois	380
Figure 4.3 : Coupe d'un navire négrier (Aquarelle. Bib. de l'Arsenal. MANUS. 5376, f° 1 v°).	389
Figure 4.4 : Galam. Ruines des forts de Podor et Saint-Joseph, en 1819.	392
Figure 4.5 : Fers employés pour la traite des Noirs (Bib. De l'Arsenal. MANUS. 5376, f° 11r° et v°).	411
Figure 4.6 : Captifs du Duc de Noailles, compte non tenu des « enfants à la mamelle », par sexes et classes d'âges, chargés à Gorée le 19 mars 1731 (données brutes, ADR. C° 1407).	430
Figure 4.7. Captifs par groupes d'âges, sexes confondus, sur quelques vaisseaux débarqués à Bourbon de 1729 à 1767.	430
Figure 4.8 : Captifs par groupes d'âges, sexes confondus, en %, de 1 602 captifs déposés à Bourbon de 1729 à 1767.	431
Figure 4.9 : Etat des esclaves embarqués sur le Fleury pour Bourbon, 15 janvier 1740. ADR. C° 1416.	452
Figure 4.10 : facture de deux Noirs Guinée envoyés à Bourbon, par l'Auguste. 24 avril 1751 (ADR. C° 1422).	453
Figure 6.1 : Les origines des premiers esclaves de Bourbon	535
Figure 6.2 : Madagascar, les royaumes du Sud-Est et du Sud	536
Figure 6.3 : Madagascar : la façade orientale	537
Figure 6.4 : Acte de décès de Jacques Lamboutique (Lamboutique), III-2-9, esclave de dame Anne Case, veuve Launay (ADR. GG ; 15, Saint-Paul, n° 75)	556
Figure 6.5 : Les esclaves de la veuve Anne Caze au recensement de 1709 (CAOM. GG. 1-477, f° 40).	556
Figure 6.6 : Une feuille du recensement de 1690 (CAOM., G. 1-477).	557
Figure 6.7 : Quelques habitants de Bourbon et leurs esclaves, dont Gilles Launay « marié à une femme négresse de Madagascar » (CAOM. G. 1-477, recensement de 1690, f° 1 r°).	558
Figure 6.8 : Les esclaves de l'habitation Gilles Launay, Anne Caze, au recensement 1704/1705 (CAOM., G. 1-477).	559
Figure 6.9 : Inventaire des effets de Gilles Launay, 4 janvier 1709 (ADR. C° 2791, f° 104 r°).	560
Figure 6.10 : Inventaire et partage des biens de Anne Caze, veuve Launay, du 5 au 10 mai 1723 (ADR. C° 2794, f° 100 r°).	561
Figure 6.11 : Survivants en 1728 parmi les créoles issus des familles Lamboutique et Lahératchy et les blancs issus des familles Launay et héritiers.	594
Figure 6.12: Les enfants créoles survivants, pour la mortalité la plus forte, dans les familles esclaves, Lamboutique et Lahératchy et chez les Launay et héritiers.	594
Figure 7.1 : La cascade des mépris selon le Gentil de la Bardinais.	708

<i>Figure 7.2 : descendance de la famille François Rivière, époux Thérèse Mussard (Ricq. p. 2431).</i>	709
<i>Figure 8.1 : Requête de René Baillif, au Conseil Supérieur de Bourbon, au sujet de son esclave Manuel indûment accusé de marronnage, Saint-Paul, 3 août 1766 (ADR. C° 1067, f°1 r°).</i>	723

Hors texte.

<i>Figure 1 : Descendance et liens de parenté dans les familles d'esclaves recensées à Bourbon, en 1690, dans l'habitation Launay, ainsi que les familles constituées par les sœurs Caze.</i>	748-749.
<i>Figure 2 : Descendance et liens de parenté dans les familles d'esclaves recensées à Bourbon, en 1690, dans les habitations Athanaze Touchard (1), Pierre Hibon (2), René Hoareau (3), Henry Brocus et par la suite François Grondin (4) et (5), Robert Duhal (6).</i>	750-751.
<i>Figure 3 : Descendance et liens de parenté dans les familles d'esclaves recensées à Bourbon, en 1690, dans l'habitation François Ricquebourg.</i>	752-753.
<i>Figure 4 : Descendance et liens de parenté dans les familles d'esclaves recensées à Bourbon, en 1690, dans l'habitation Carré Thaloet et par la suite dans celle de Augustin Panon dit l'Europe.</i>	754-755.
<i>Figure 5 : Descendance et liens de parenté dans les familles de quelques esclaves « Nègres du Roi », recensées à Bourbon en 1690</i>	756-757.
<i>Figure 6 : Descendance et liens de parenté dans les familles Demonti et alliés, « Nègres du Roi » en 1690</i>	758-759.